Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260716-20260707_14-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du trois juillet, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (19) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. BROHAN Guénaël, M. GERAUX Olivier, Mme GILLET Aurélie, M. LE MIGNON Hervé, M. FERIR Michaël, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. OFFRET Anthony, Mme TIERNY Dominique, M. MARTIN François, M. EVENO Jacques, M. ATHIMON Jonathan, Mme RENAUD Aline, M. VITROUIL Rémi, Mme LE GALLOUDEC-AUBERT Christelle, M. STANGUENNEC Mickaël, Mme ROCHER Gwladys, Mme EHANNO Delphine, Mme DRÉANO Françoise

Secrétaire de séance : Mme TIERNY Dominique
Présents : 19
Votants : 19

Délibération n°2026/07/07-14 – Cession partielle de la parcelle ZE 338

Rapporteur : Olivier GERAUX

Vu la délibération n°2025/08/26-12 relative au projet de cession partielle de la parcelle ZE 338 – demande d'avis au service des Domaines ;

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale du bien (référence dossier n° 26076839) du 23 septembre 2025 indiquant un prix de 2 600 € sur la base de 10 €/m² ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 25 juin 2026 ;

Considérant que Madame et Monsieur Dubé, domiciliés au 26 rue des Landes, souhaitent acquérir une portion de la parcelle ZE 338 d'une superficie de 260 m², attenante à leur propriété.

Considérant que la parcelle concernée est située en zone Na du plan local d'urbanisme, correspondant à des espaces présentant un intérêt écologique, environnemental et paysager, et qu'elle est soumise aux mêmes contraintes, notamment au regard de l'aléa de retrait-gonflement des argiles, que les parcelles communales voisines cédées en 2023 ;

Considérant que la commune a cédé, en 2023, des parcelles présentant des caractéristiques comparables, situées dans le même secteur géographique, au prix de 5 €/m² ;

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260716-20260707_14-DE

Considérant que, dans un souci de cohérence de sa politique foncière et afin de tenir compte de l'évolution des prix, la commission urbanisme propose un prix de 6 €/m² pour les cessions de parcelles de même nature ;

Considérant que les références de cessions de parcelles communales réalisées en 2023, portant sur des biens présentant des caractéristiques similaires (même zonage Na, même secteur géographique et contraintes comparables), constituent des références locales pertinentes pour apprécier la valeur de ce type de terrain et justifient la fixation du prix de cession à 6 €/m² ;

Il est proposé de fixer le prix de ce bien à 1 560 € TTC sur la base de 6 €/m². Les frais d'actes et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à la cession de ce bien au tarif indiqué ci-dessus
- **DE DESIGNER** Maître DREAN GUIGNARD, notaire à Plumelec, pour la rédaction de l'acte authentique. Les frais d'actes et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier

Le 16/07/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

